

Commune de Féternes

Nombre de membres A l'ouverture de la séance		
En exercice	Présents	Votants
15	10	11

Date de la convocation
17 mars 2023

Date d'approbation du procès-verbal
19 avril 2023

Date d'affichage du procès- verbal
20 avril 2023

Le vingt-deux mars deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Maxime JULLIARD, Maire.

Etaient présents :

M. Julliard Maxime (*ne prend pas part au vote de la délibération n°2023-27*), Maire, Mme Bouvier Bernadette, M. Ducret Bernard, Mme Lacroix Dominique, M. Cyprien TOURNIER, Adjoint, Mme Mayer Annie, Mme Beetschen Louissette, Mme Felisaz Christel, M. Baud Christophe (*quitte la séance à 20h25 avant le vote de la délibération n°2023-028*), M. Degardin Kristopher.

Absents représentés :

M. Lacroix Didier donne pouvoir à Mme Lacroix Dominique

Absents :

M. Lacroix Didier
Mme Bouillet Valérie
M. Preti Jérôme
Mme Lacroix Géraldine
M. Paul Chappuis

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Louissette Beetschen

La Directrice de l'Association Léman Initiative Emploi Nature (L.I.E.N) a présenté l'association en avant séance. Celle-ci a pour objectif de réinsérer les personnes loin de l'emploi professionnellement et socialement. Il s'agit d'un accompagnement d'une cinquantaine de personne chaque année. Les activités sont notamment centrées sur le paysage, le maraichage... L'idée serait que l'association, via une équipe définie, participe à l'entretien ponctuel de certaines parties de la commune.

D2023-024-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} MARS 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE, sans observation, le procès-verbal de la séance publique du conseil municipal du 1^{er} mars 2023 à dix-huit heures trente tenu salle du conseil municipal à Féternes, sous la présidence du Maire.

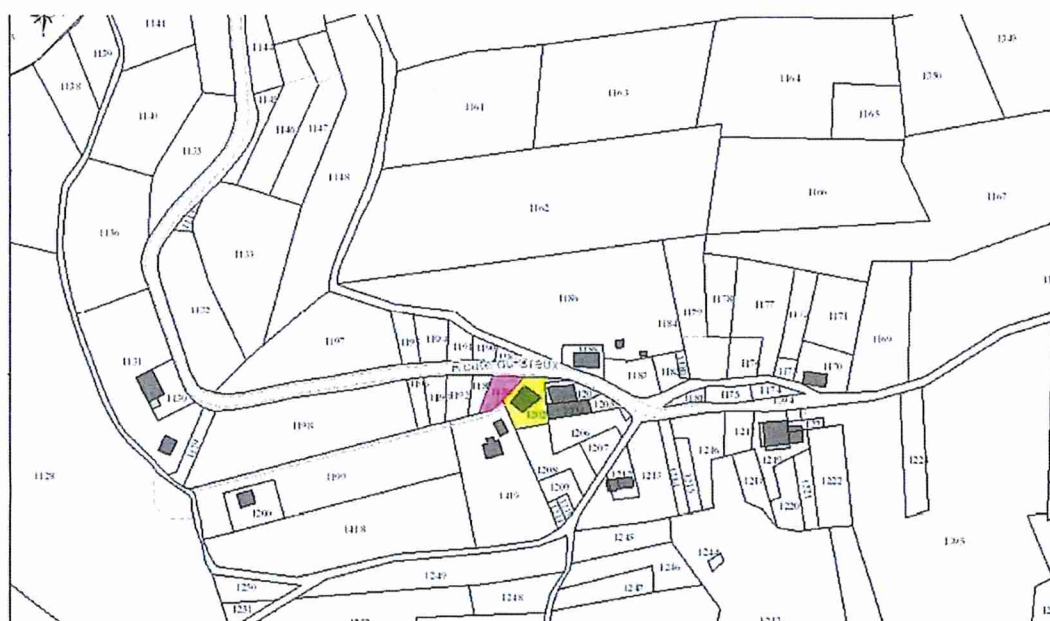
**D2023-025-ECHANGE DE PARCELLES – HAMEAUX DU CREUX – ANNULE ET
REPLACE LA DELIBERATION N°D2022-113 du 14 DECEMBRE 2022**

Madame CHAPPAZ souhaite acquérir la parcelle cadastrée D 1817 (anciennement D1205) située lieudit Le Creux (74500 FETERNES), représenté en bleu sur le plan ci-après d'une superficie de 52 m² ainsi que la parcelle Dn°1202.

La commune conserverait la partie représentée en contour orange sur le plan ci-dessous c'est-à-dire la parcelle cadastrée D n° 1818 de 10m².



Etant donné que ces terrains non bâtis ne présentent pas d'intérêt pour la commune, il est proposé de l'échanger contre la parcelle boisée cadastrée section D n°1188 d'une superficie de 120 m² au Creux (représentée au rose sur le plan ci-dessous).



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCORDE l'échange des parcelles D n°1817 et D n°1202 à Madame CHAPPAZ (propriété de la commune) situé au Creux, contre la parcelle D n°1188 d'une superficie de 120 m², propriété de Madame CHAPPAZ, située également au Creux,

INDIQUE que les frais d'acte seront à la charge de Madame CHAPPAZ.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives, techniques et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2023-026-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire explique qu'en 2023, la commune de Féternes doit élaborer deux budgets :

- *Le budget principal*
- *Le budget du CCAS*

Ces deux budgets doivent être votés avant le 15 avril 2023 par délibération du conseil municipal.

Les deux budgets reposent sur des principes similaires et sont votés en équilibres.

Il s'agit de documents prévisionnels pouvant faire l'objet de modification en cours d'année.

Cette année, la nomenclature comptable passe de la M14 à la M-57. Des comptes sont différents, des possibilités nouvelles en termes de mouvements de crédits... (se référer au règlement budgétaire et financier validé par le CM le 15 février 2023).

Une présentation des résultats 2022 et du projet 2023 a été réalisée lors d'un conseil municipal privé le mercredi 15 mars

L'exécution de ces budgets doit se faire sur l'année N et est suivie :

- *Par le comptable public qui établit le compte de gestion.*
- *Par l'ordonnateur/Mairie qui établit le compte administratif.*

A la fin de chaque exercice, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion. Cette concordance permet de définir précisément les résultats de l'année N-1 (2022) à affecter en N (2023). Ce vote se fait traditionnellement juste avant l'affectation des restes à réaliser (RAR) N-1 et le vote du budget primitif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du Receveur municipal pour l'année 2022,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité tenue par le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

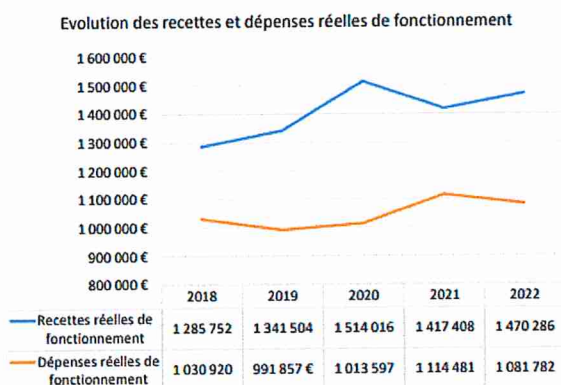
A l'unanimité,

ADOPTÉ le compte de Gestion pour l'exercice 2022 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice, joint à la présente.

Budget principal 2022	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
MANDATS EMIS	1 202 742,25	879 368,98
TITRES EMIS	1 552 783,41	705 536,57

D2023-027-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire explique l'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement depuis 2018 ainsi qu'il suit :

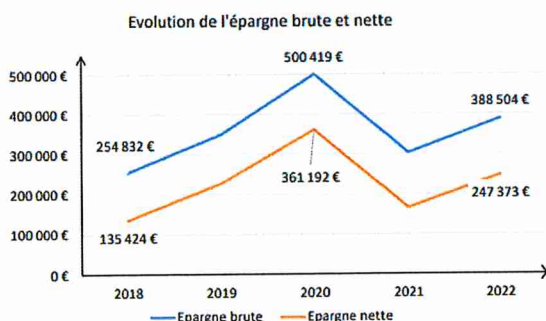


- Le compte administratif 2022 laisse apparaître un desserrement des courbes, étant donné que les recettes sont en hausse pour atteindre 1'470'286€ et 1'081'782 en dépenses.
- Ce desserrement est un bon indicateur de maîtrise au vu du contexte inflationniste. Nous réussissons malgré la conjoncture à réduire nos dépenses et optimiser nos recettes.
- Le tout s'est fait en garantissant la même qualité de service voir une amélioration de celle-ci (services périscolaires, services techniques...)

Il explique également l'évolution de l'autofinancement de la commune de Féternes ainsi qu'il suit :

Evolution de l'autofinancement

	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles fonct.	1 285 752 €	1 341 504 €	1 514 016 €	1 417 408 €	1 470 286 €
Dépenses réelles fonct.	1 030 920 €	991 857 €	1 013 597 €	1 114 481 €	1 081 782 €
Epargne brute (Récettes-Dépenses)	254 832 €	349 647 €	500 419 €	302 927 €	388 504 €
Remboursement capital dette	119 408 €	122 416 €	139 227 €	137 540 €	141 131 €
Epargne nette (Epargne brute - Rbt)	135 424 €	227 231 €	361 192 €	165 387 €	247 373 €

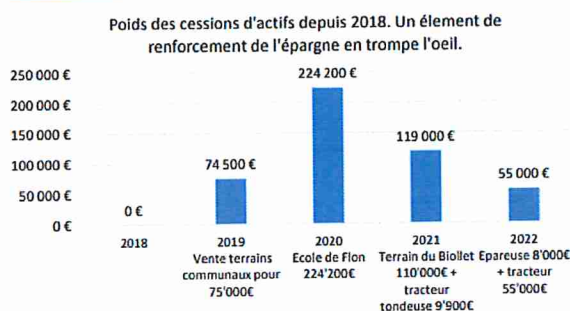


- L'épargne brute est en hausse en 2022 malgré la conjoncture inflationniste, grâce aux efforts réalisés notamment en matière de consommation énergétique et d'optimisation des compétences et stocks en interne. Les recettes en hausse sont également un facteur important.
- L'épargne nette a fortement été impactée en 2021 de part la comptabilisation de l'emprunt lié au groupe scolaire et une volonté affichée d'investir dans l'amélioration de la qualité des services.
- Avec 247'373€, l'épargne nette en 2022 remonte et permettra de financer une partie des investissements.



En 2023, cet indicateur sera à surveiller du fait de la contractualisation en 2022 d'un emprunt de 400'000€ au taux de 2,99%. Ce qui alourdira le remboursement du capital des emprunts de 139'862€ à 156'468€ soit + 12%.

Evolution de l'autofinancement : l'impact des cessions d'actifs



Éléments cédés :

- 2019 : Vente de terrains communaux
- 2020 : Ancienne école de Flon
- 2021 : Terrain du Biollet et tracteur tondeuse de 2004 remplacé
- 2022 : Epareuse et tracteur renouvelé

Comparatif de l'épargne en retirant les cessions d'actifs qui sont des produits exceptionnels.

Le tableau ci-dessous témoigne de l'impact que peut avoir une ou plusieurs cessions sur l'épargne dégagée.

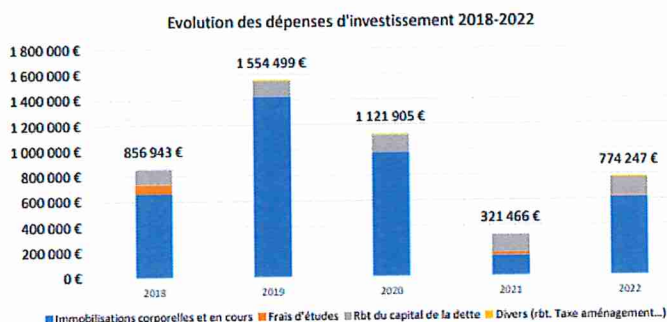
Il est à noter que l'épargne s'est retrouvée artificiellement gonflée en 2019 et 2020 par des ventes importantes et cela afin de financer le groupe scolaire.

En ce qui concerne 2022, on peut se réjouir des résultats obtenus car il s'agit de la plus importante épargne hors cessions enregistrée sur la période observée. Ce qui signifie que celle-ci est directement liée à la bonne maîtrise de la section de fonctionnement (optimisation des recettes et maîtrise des dépenses)

	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne brute avec cessions	254 832 €	349 647 €	500 419 €	302 927 €	388 504 €
Epargne brute hors cessions	254 832 €	275 147 €	276 219 €	183 027 €	333 504 €
Epargne gonflée (%)	0%	27%	81%	66%	16%

Il passe ensuite à l'analyse de l'évolution de la section d'investissement depuis 2018.

Evolution de la section d'investissement



	2018	2019	2020	2021	2022
Immos corporelles et en cours	661 802 €	1 425 035 €	978 678 €	161 672 €	617 362 €
Frais d'études	75 733 €	0 €	0 €	22 254 €	8 117 €
Rbt du capital de la dette	119 408 €	122 416 €	139 227 €	137 540 €	141 132 €
Divers (rbt. Taxe aménagement...)	0 €	7 048 €	4 000 €	0 €	7 636 €

- Les années 2018, 2019 et 2020 ont été marquées par l'important investissement consenti sur le groupe scolaire et également la restauration du Pont de Bioge.
- Le remboursement du capital de la dette est en hausse du fait de l'emprunt souscrit en 2020 de 500'000€ au taux de 1,20% pour le groupe scolaire et celui de 45'000€ pour le tracteur à 0,20% souscrit en 2021.
- Après une année 2021 principalement tournée vers la digestion des importants investissements des dernières années et l'élaboration du PPI, 2022 à vu repartir à la hausse les investissements avec de nombreux travaux réalisés sur la commune.
- Les travaux 2022 ont été, grâce à l'effort d'épargne réalisé depuis mi-2020.

Récapitulatif non exhaustif des investissements 2022



Eaux pluviales 100'000€
(Sur Les Crêts/Genièvres)



Gestion forestière 27'000€ (Desserte forestière à Bioge et pérennisation de Bois Monsieur)



Amélioration énergétique de la maternelle 70'000€



Rénovation des petits hangars 30'000€



Réfection des chemins ruraux 50'000€
(Conche, Diligences, La Tour, Ripaille).



Cimetière communal 21'000€
(exhumations /création de 12 caveaux)

Récapitulatif non exhaustif des investissements 2022



Acquisition de matériel pour le ST 160'000€



Aménagement d'une nouvelle classe en primaire 7'000€



Barrières de protection 7'000€
(Gerbaz et Bontaz)



Aménagement de la salle Léman 5'000€



Aménagement en interne de l'espace de jeux quilles et pétanque

De nombreuses réalisations en interne dont la liaison entre Grésy et Brameux...

La mise en route de projets d'ampleur avec des études et/ou réflexions pour le pôle périscolaire, jardins de la Ruppaz...

Sous la Présidence de Madame Louissette BEETSCHEN, conseillère déléguée aux Finances, M. le Maire s'étant retirée de la séance au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2313-I,

Vu la note brève et synthétique annexée à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le compte administratif de 2022 dressé par Monsieur Maxime JULLIARD, Maire de Féternes, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Après vote à mains levées,

A l'unanimité des votants (M. le Maire s'étant retiré au moment du vote)

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14						
Résultats reportés		290 469,67		600 922,25		891 391,92
Opérations de l'exercice	1 202 742,25	1 552 783,41	879 368,98	705 536,57	2 082 111,23	2 258 319,98
TOTAUX	1 202 742,25	1 843 253,08	879 368,98	1 306 458,82	2 082 111,23	3 149 711,90
Résultats de clôture		640 510,83		427 089,84		1 067 600,67
Reste à réaliser			118 805,15		118 805,15	
TOTAUX CUMULES		640 510,83	118 805,15	427 089,84	118 805,15	1 067 600,67
RESULTATS DEFINITIFS		640 510,83		308 284,69		948 795,52

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus ;

5° Approuve la note brève et synthétique jointe à la présente délibération.

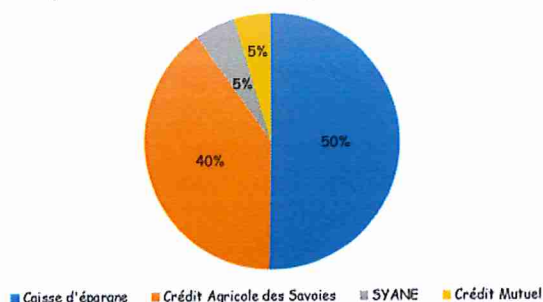
Christophe BAUD quitte la séance à 20h25.

D2023-028-AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2022 SUR EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire réintègre la séance et présente une analyse de l'endettement de la commune.

Caractéristique de la dette au :	01/01/2022	01/01/2023	Variation
Encours de la dette	2 186 166 €	2 446 305 €	+ 260138 €
Taux moyen	3,73%	3,67%	-1,61%
Nombre d'emprunt	12	13	+1

Répartition encours de dette au 1er janvier 2023 (2'446'305€)



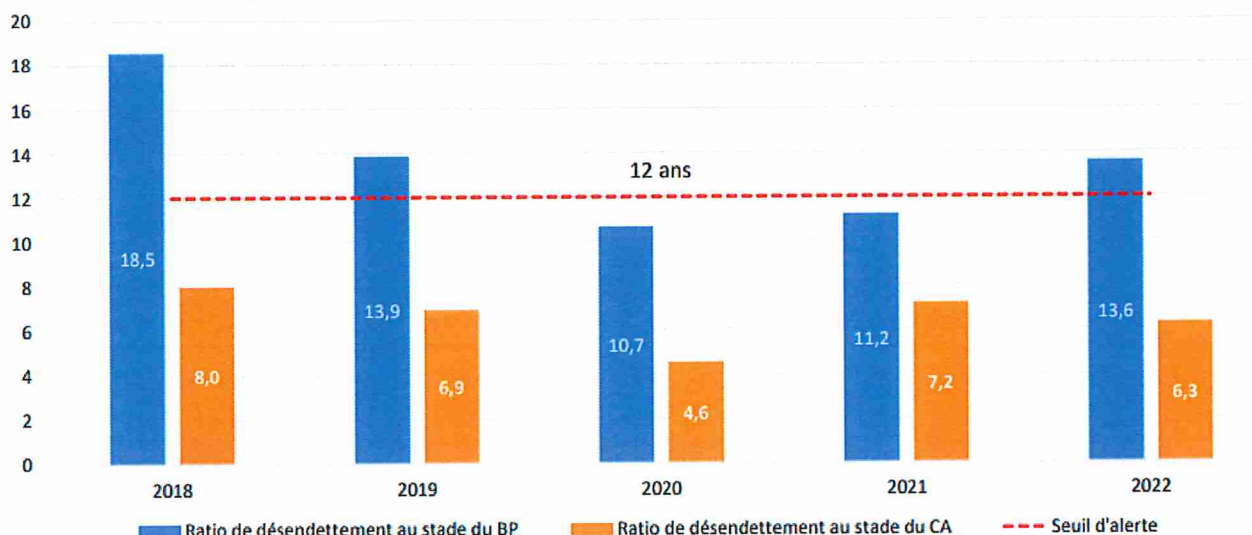
- L'encours de la dette est en hausse entre 2022 et 2023, du fait de l'emprunt « préventif » réalisé en 2022 de 400'000€ au taux de 2,99%. Le but était de réaliser cet emprunt avant l'envol des taux et ainsi pouvoir être plus serein en 2023 et éviter de recourir de nouveau à des taux importants comme ceux consenti entre 2008 et 2010 (moyenne à 5,5%)

- 13 emprunts au 1^{er} janvier 2023 soit un de plus qu'en 2022. Notre dette est détenue à près de 90% par deux organismes. Nécessité à terme de diversifier l'encours.

- Au 31/12/2022, le **ratio de désendettement** (Stock de dette/épargne nette) est de **6,3 ans**.

Cela signifie que si la commune venait à consacrer l'ensemble de son épargne exclusivement au remboursement de sa dette, cela prendrait 6,3 années pour la résorber. Le seuil d'alerte étant à 12 ans.

Capacité de désendettement en année (Stock de dette/épargne brute)



Suite au vote du Compte administratif du budget principal de l'exercice 2022 faisant apparaître le résultat de clôture suivant :

- Section de fonctionnement : excédent de 640 510,83 €
- Section d'investissement : excédent de 427 089,84 €

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

DECIDE des affectations des résultats de l'exercice 2022 comme ci-dessous :

- L'excédent de fonctionnement sera inscrit au compte 002 en excédent de fonctionnement reporté
- L'excédent d'investissement sera inscrit au compte 001 en excédent d'investissement reporté

D2023-029-FIXATION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2023

Monsieur le Maire relate le contexte géoéconomique dans lequel se trouve la commune de Féternes à l'heure du vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2023.

Les Conséquences de la gestion de la pandémie de Covid : la politique du quoi qu'il en coûte favorisée par la politique monétaire menée par la BCE a eu pour effet de réinjecter des liquidités sur les marchés. L'inflation a donc mécaniquement progressée.

Le conflit Russo-Ukrainien est venu rajouter de l'instabilité politique dans un contexte international encore marqué par la pandémie et ses conséquences. L'instabilité étant un facteur dégradant en économie, celle-ci impacte de nombreux éléments de notre quotidien à travers l'inflation et les stratégies politiques déployées (hausse des matières premières, rupture des chaînes d'approvisionnement, mutation de certaines économies en économie de guerre...).

La politique de l'OPEP : la décision prise par l'OPEP en octobre 2022 de réduire la production de 2'000 barils / jours au vu des prévisions de baisse de la demande mondiale dans un contexte inflationniste et face aux politiques sanitaires en Chine qui ralentissent l'économie mondiale a eu pour effet l'augmentation significative du prix du baril. (Tension politique entre OPEP et USA).

La fourniture de gaz est impactée par la suspension des livraisons de Gazprom à Engie et les sabotages observés sur le gazoduc entre l'Allemagne et la Russie. L'Allemagne bloque le plafonnement du prix du gaz à l'échelle européenne par peur de créer une pénurie de gaz si aucun exportateur n'accepte de vendre au prix imposé.

Une gestion contestable de l'électricité : le prix étant fixé par le marché européen de l'électricité basé sur le gaz fait obligatoirement grimper le prix unitaire. De plus le démantèlement du parc nucléaire couplé à une absence de maintenance ces dernières années entraine une baisse de production effective.

Il passe ensuite au contexte économique :

Le contexte économique :

Inflation : le plus haut niveau depuis 40 ans

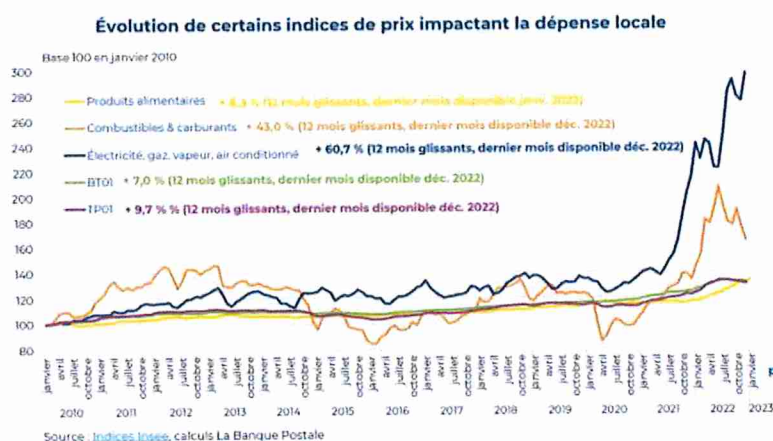
- 6,2% en 2022 (INSEE)
- Après 2,1% en 2021
- Prévisions 2023 : entre 5,2 et 6,5%

Croissance : crainte d'un net ralentissement en 2023

- 2,6% en 2022
- Après 6,8% en 2021 (rebond après covid)
- Estimation entre -0,5% et +0,8% pour 2023

Conséquences directes sur le budget de Féternes :

- Impact sur les dépenses : hausse des prix (énergie, alimentation, matières premières...). Panier des mairies estimés à + 7,2%.
- Impact sur les taux d'intérêt (supérieur à 3% au 1^{er} trimestre 2023)
- Impact sur les recettes : fiscalité



Évolution des taux d'intérêt



Monsieur le Maire évoque ensuite le projet de loi de finance 2023 et ses principales mesures impactant les collectivités locales, à savoir :

- Une hausse des bases fiscales de 7,1% a été décrétée ce qui impactera les impôts des ménages.
- Une enveloppe « Dotation globale de fonctionnement » figée, qui ne prend pas en compte l'inflation. Rappel entre 2014 et 2018, perte de 93'000€.
- Des dotations d'investissement (DSIL) maintenus au même niveau et la création d'un Fonds Vert de 2 Md€ pour aider aux investissements des collectivités en matière de transition énergétique.
- Une réforme des indicateurs de richesse des collectivités (notamment potentiel fiscal) avec un impact possible sur la DGF ou encore le FPIC.

Il énonce les bouleversements de la fiscalité et ses impacts encore peu visible pour les ménages :

- *La suppression de la taxe d'habitation : pour 80% des contribuables elle est déjà supprimée. Pour les 20% restants la baisse s'effectue par tiers depuis 2021. Elle sera supprimée totalement en 2023. La commune est compensée mais privée de la dynamique. La compensation s'effectuer par l'attribution de l'ancien taux départemental sur la taxe foncière et un coefficient correcteur. La commune garde son pouvoir de taux sur les résidences secondaires.*
- *Taxe habitation résidences secondaires : La majoration du taux de TH sur les résidences secondaires pourra être majoré. Nous restons en attente des précisions gouvernementales. Aujourd'hui seules les communes en zone tendues peuvent effectuer cette démarche. Si possible une délibération sera à prendre à l'automne 2023 au cas où le conseil y serait favorable. (Logements concernés à Féternes 31)*
- *Taxe sur les logements vacants : Fixée à partir de la valeur locative de l'habitation, le taux de la TLV varie en fonction de la durée de vacance du logement. . (Logements concernés à Féternes 73) Depuis janvier 2023 les taux sont de : 17 % la première année où le logement devient imposable ; 34 % à compter de la deuxième année.*

La revalorisation des bases fiscales (+7,1%)

La revalorisation à été acté par le PLF-2023 du gouvernement



Cette revalorisation des bases fiscales impactera directement les administrés. Pour la commune la seule revalorisation des bases fiscales devrait permettre une recette de 35'000€

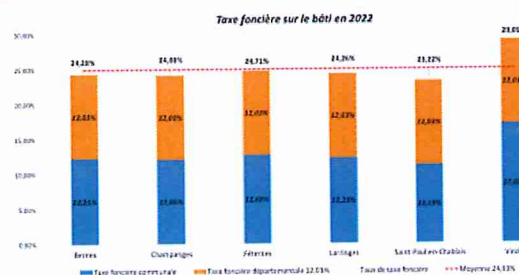
Un pouvoir de taux retrouvé, mais encadré...



Si taux TFPB baisse => autres taux doivent baisser (à l'inverse autres taux peuvent baisser sans baisser le taux de TFPB)

Situation à Féternes :

Taxe	Taux 2022	Taux moyen communes environnantes
Taxe foncière bâtie	24,71%	24,89%
Taxe foncière non bâtie	93,74%	85,12%



Monsieur le Maire rappelle que le taux de taxe d'habitation (TH) est de nouveau à voter par les communes et EPCI. Le taux de référence de la TH est celui voté en 2019, qui avait été figé de 2020 à 2022. La TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Considérant l'état de notification n°1259COM des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de reconduire purement et simplement pour l'année 2023 les taux d'impositions des taxes directes locales tels que définis l'an dernier, à savoir :

-pour la Taxe d'habitation18,36 %
-pour la Taxe foncière bâties.....24,71%
-pour la Taxe foncière non bâties.....93,74 %

Correspondant à un produit fiscal attendu au montant de 500 344 (sans ajouter l'effet du coefficient correcteur, qui est de 232 460€).

**D2023-030- ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION
DES PARENTS D'ELEVES POUR 2023**

Monsieur le Maire explique que chaque année, l'association des parents d'élèves (APE) organise une soirée théâtre.

Cette soirée toujours très appréciée des spectateurs est un moment fort de l'année proposé par l'APE. Malheureusement la salle des fêtes de Féternes étant en travaux, la représentation ne pouvait se faire à Féternes.

L'association a pu louer la salle des fêtes de Vinzier pour un montant de 300 €. La commune versera donc à l'APE cette somme exceptionnelle pour que le spectacle puisse avoir lieu malgré les travaux de la salle des Fêtes.

Il est précisé que la caution est de la responsabilité de l'APE.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'élèves de Féternes à hauteur de 300 €.

DIT QUE la somme sera prélevée sur le compte 65748.

PRECISE que la caution est de la responsabilité de l'APE.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives techniques et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2023-031- FIXATION DES TARIFS ACTIVITES ETE 2023 – FETERNES AVENTURE

Monsieur le Maire explique que depuis 2021, le conseil municipal fait le choix de proposer une semaine d'activité à la fois culturelle et sportive aux jeunes féterniens, baptisée « Féternes Aventure ». Cette semaine d'activité est encadrée par des professionnels de type guide de haute montagne, animateurs,...

Le Maire présente le programme d'activité de la session d'animation estivale et les tarifs proposés.

Le programme est le suivant : journée en montagne avec nuitée en bivouac, une chasse au trésor sur le thème du patrimoine de Féternes, une demi-journée VTT, des olympiades et une journée patrimoine à Evian.

Deux stages (pour les 6/8 ans et les 9/12 ans) se dérouleront la semaine 28 soit du 10 au 14 juillet 2023.

Les responsables des commissions proposent les tarifs suivants :

- Tarif inscription pour un enfant de Féternes : 135 €
- Tarif pour un enfant extérieur à Féternes : 175 €

A titre informatif, la prestation pour un enfant s'élève à 175 €. Ainsi la collectivité prendrait à sa charge 40 € par inscription pour un enfant de Féternes.

Annie MAYER estime que les parents devraient payer en intégralité la prestation au vu du faible taux de famille sur la commune de Féternes bénéficiant des ressources de la Caisse d'Allocation Familiale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par :

- 9 voix pour : Maxime Julliard, Bernadette Bouvier, Bernard Ducret, Dominique Lacroix, Cyprien Tournier, Louisette Beetschen, Christel Felisaz, Kristopher Degardin (et Didier Lacroix ayant donné pouvoir à Dominique Lacroix).
- 1 voix contre : Annie Mayer

APPROUVE le programme d'activité présenté par Monsieur le Maire

FIXE le tarif de 175€ par enfant extérieur à Féternes et 135 € pour un enfant de Féternes inscrit à la session de la semaine 28.

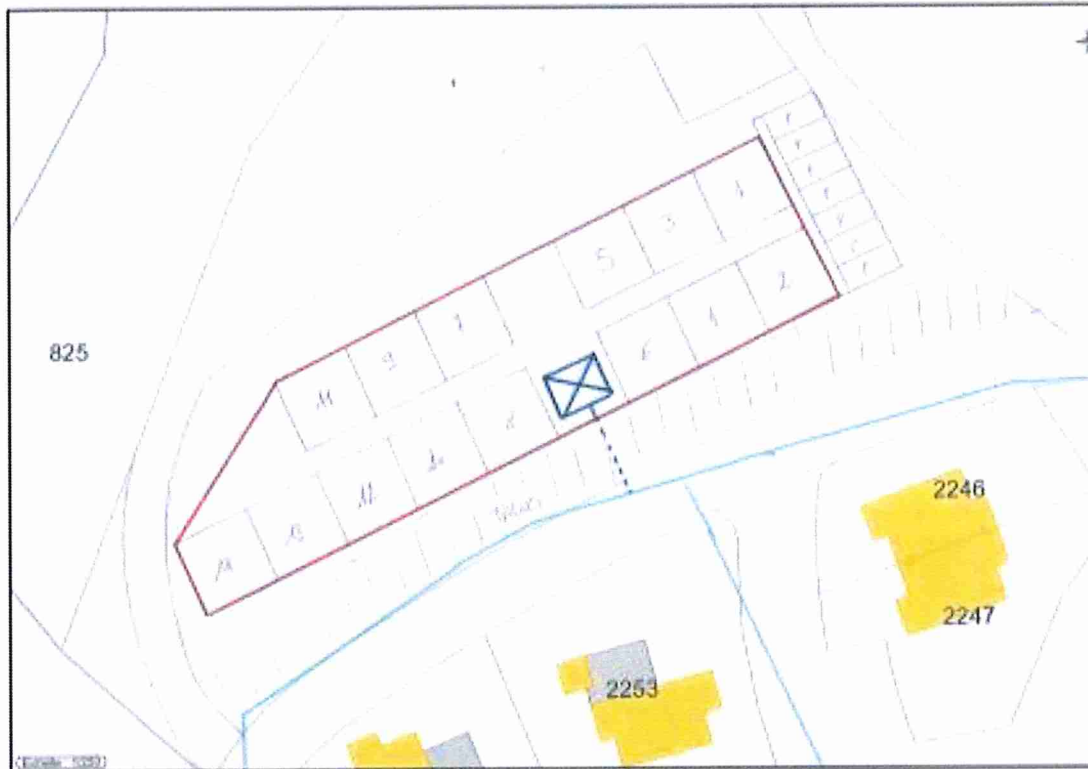
DIT que le montant devra être réglé par chèque et encaissé sur la régie de recettes de l'accueil (compte 70632).

D2023-032- FIXATION DES TARIFS LOCATION JARDINS PARTAGES

La commune aménage actuellement des jardins partagés au cœur du hameau de la Ruppaz. Sur ce site, 14 jardins de 50 m² seront mis à la location. Plusieurs parties communes sont prévues : chalet, bac de compostage, point d'eau.

La commission environnement se réunira prochainement afin d'affiner le règlement intérieur du site. Ce règlement sera soumis au conseil d'avril.

Les travaux ont démarré par la création des stationnements, l'épandage de composte et le labourage. Les prochaines étapes débiteront fin mars avec la mise en place du grillage, de la récupération d'eau de pluie, du chalet... Objectif mise en service au 1^{er} mai.



Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs suivant le rapport de la commission environnement, s'agissant de la location des Jardins partagés de 50 m² avec accès aux parties communes ainsi qu'il suit :

- Pour l'année 2023 avec un démarrage prévu en mai : 75 € (année non complète)
- Pour les années suivantes : 100 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le tarif susvisé présenté par Monsieur le Maire ;

FIXE le tarif de location des jardins partagés de 50 m² à 75 € pour l'année 2023 (car année non complète), et à 100 € les années suivantes.

D2023-033- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire énonce une liste d'objectifs financiers pour le budget 2023, à savoir :

- *Intensifier la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour contenir les effets de l'inflation, sans toutefois renier sur la qualité de service proposée aux usagers.*
- *Rattraper les retards en termes d'entretien du parc bâti, des véhicules et des services supports (téléphonie et informatique).*
- *Optimiser les recettes sans accroître la pression fiscale sur les Féterniants. Pas de hausse du taux d'imposition.*

- *Sécuriser le financement du Plan Pluriannuel des Investissements par 3 leviers :*
1. *L'auto-financement dégagé par le fonctionnement ;*
 2. *L'augmentation des ressources externes, notamment les subventions*
 3. *Le recours modéré à l'emprunt pour compléter le besoin de financement*

Au niveau de la section de fonctionnement :

	Budgété 2022 + DM	Budgété 2023	Variation
Recettes	1'538'037,88	2'056'899	+34%
Dépenses	1'538'037,88	2'056'899	+34%

Il est à noter une hausse de fonctionnement de 34% qui est due au contexte inflationniste et à une volonté d'assumer d'amélioration des moyens des services. Les recettes quant à elles sont en hausse principalement du fait de la mesure gouvernementale de revaloriser les bases fiscales.

Cependant, il convient de nuancer les 34% de hausse du budget fonctionnement. En effet, parmi les 34%, il est à noter les excédents reportés et le virement en hausse de la section de fonctionnement à l'investissement (preuve d'une bonne santé de la Commune).

Monsieur le Maire passe ensuite à une analyse de la capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement :

Epargne brute = Recettes Réelles – Dépenses réelles

En 2023, il est prévu une CAF brute à hauteur de 163'723,17€

L'épargne brute l'an passé au moment du budget primitif était de 160'601€, au moment de clôturer les comptes celle-ci s'est élevée à 388'504€.

Cette Epargne brute servira à financer une partie des investissements et en priorité le remboursement du capital des emprunts.

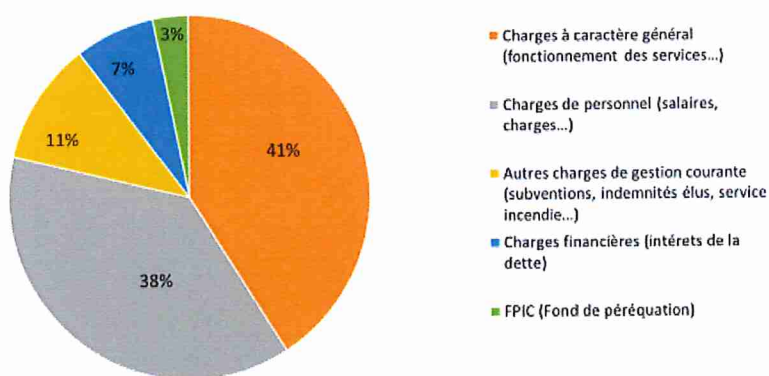
Pour rappel en 2023, le capital de la dette à rembourser s'élèvera à 156'610€. Au stade du budget primitif, il convient d'être prudent sur les recettes et prévoir des marges de manœuvre du côté des dépenses. Ce ratio à tendance à être bien meilleur au moment de la clôture des comptes.

Les équilibres de la section de fonctionnement

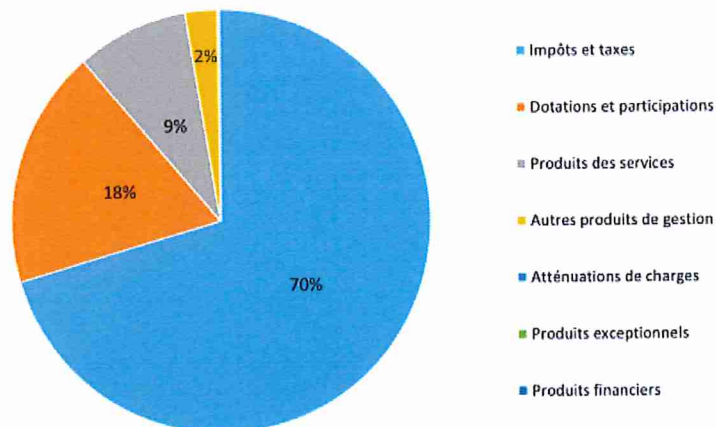
Dépenses de fonctionnement		
11	Charges à caractère général	513 190
12	Charges de personnel	473 020
65	Autres charges de gestion courante	136 805
66	Charges financières (int. Prêt)	89 650
67	Charges exceptionnelles	-
67	FPIC	40 000
042	Amortissements	30 560,78
23	Virement à la section d'investissement	773 673,22
	TOTAL	2 056 899
Recettes de fonctionnement		
13	Atténuations de charges	1 000
70	Produits des services	122 670
73	Impôts et taxes	998 096
74	Dotations et participations	258 815
75	Autre produit gestion	35 000
76	Produits financiers	10
77	Produits exceptionnels	797,17
002	Report Excédent N-1	640 510,83
	TOTAL	2 056 899

Vue graphique de la section de fonctionnement

Répartition des charges réelles de fonctionnement



Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Monsieur le Maire aborde la section d'investissement :

	Budgété 2022	Budgété 2023	Variation
Recettes	1'244'428,45	1'865'623,34	+50%
Dépenses	1'244'428,45	1'865'623,34	+50%

Il relève une hausse du budget d'investissement de 50%, qui traduit le programme d'investissement ambitieux issu du Plan Pluriannuel des Investissements et des différentes études et réflexions menées depuis le début du mandat.

En moyenne le budget d'investissement de Féternes sur les 5 dernières années s'équilibre à hauteur de 1'275'000€. Preuve que l'année 2023 s'annonce intense en termes d'investissements.

S'agissant des restes à réaliser 2022, ils sont déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité et correspondent :

- Aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de m'exercice N.
- Aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

Monsieur le Maire énonce le programme d'investissement non exhaustif 2023, à savoir :

Deux projets principaux, qui représentent près de 77 % des dépenses prévues en 2023 :

- La réhabilitation énergétique et pratique de la salle des fêtes pour 1'306'093€
- La création d'un pôle périscolaire pour 132000€

Les autres enveloppes significatives inscrites dans ce projet de budget 2023 sont :

- La réfection des chemins de Chez-Grobel et La Fin, Bois Monsieur : 65'000€
- L'aménagement des jardins partagés : 17'000€ + verger communal 1'000€
- L'aménagement des abords de l'aire de jeux : 8'000
- Bâtiments publics : WC place 20 février 5'000€ + porte Angelus 8'000€ + mobilier informatique écoles 2'000€ + mobilier futur pôle périscolaire 4'000€
- Aménagement mobilier salle des fêtes 5'000€ + four professionnel 11'140€
- Démarrage de la révision du PLU : 10'000€

Les équilibres de la section d'investissement

Dépenses de fonctionnement		
20	Immos incorporelles (frais d'études, MOE...)	31 000
21	Immos corporelles	1 611 963,31
23	Immos en cours	66 150,53
16	Rbt du capital de la dette	156 510
	TOTAL	1 865 623,84
Recettes de fonctionnement		
13	Subventions d'équipement	519'300
10	Dotations, fonds divers et réserves	115 000
73	Emprunts et dettes assimilés	0
024	Produits des cessions	0
040	Opérations d'ordres entre sections (pas d'impact financier)	30 560,78
021	Virement de la section de fonctionnement	773 673,22
002	Report Excédent N-1	427 089,84
	TOTAL	1 865 623,84

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la note brève et synthétique annexée à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de M. Maxime JULLIARD, Maire s'agissant des orientations budgétaires de l'exercice 2023 portant poursuite significative de l'investissement de la commune d'ici à la fin de la présente mandature ;

Après avoir examiné la proposition de budget primitif 2023 du Budget Principal ;

Après avoir pris connaissance de l'état 1259 COM annonçant le produit attendu de la fiscalité directe locale de l'année 2023 au montant de 500 344 euros sans hausse des taux d'imposition communaux des taxes directes locales ;

Après avoir constaté en équilibre les sections de fonctionnement et d'investissement du projet présenté de budget primitif 2023 Principal ;

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOpte le budget primitif 2023 Principal tel que présenté par M. le Maire sans modification des taux communaux de la fiscalité directe locale et arrêté en équilibre ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL Nomenclature M57

Section de Fonctionnement : **2 056 899,00 €**
Section d'Investissement : **1 865 623,84 €**

PRECISE que les crédits budgétaires sont votés par chapitre, tant en section de fonctionnement que d'investissement au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE Monsieur le maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédiés aux dépenses imprévues).

APPROUVE la note brève et synthétique jointe à la présente délibération.

D2023-034- COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- AMO Geo, diagnostic géotechnique « Chalet Gros » à la Plantaz 2'100€
- Betemps Diffusion, perforateur burineur 1'045€
- Alti-Froid, four électrique 4 plaques format professionnel avec pose 11'139€
- Alpes Hygiène, divers matériels de ménage (aspirateur, balais...) 858,47€
- DKTP réhabilitation du chemin de La Fin (1,1 km) 34'104€
- Frans Bonhomme achat d'une crépine pour réservoir Grand Mas 425€
- Prairie fleurie (mairie et parvis école primaire/salle des fêtes) 506,91€
- Chalets Bally, pour aménagement aire de jeux avec guichet 6'960€
- Valemar, faucardage des roseaux et de la végétation du Lac Doux 24'120 €

COMMUNICATIONS ORALES / QUESTIONS DIVERSES

Réhabilitation de la salle des fêtes (point d'étape)

L'ensemble des huisseries et des vitres ont été posées dans la partie basse (anciens ateliers, salle Ouzon). Les maçons ont refait une arase du côté de la cuisine afin de reprendre les menuiseries droites. Ils ont également débuté le mur du côté des anciens sanitaires.

Les entreprises en charge des lots fluides commencent à intervenir à l'instar des électriciens.

Les fenêtres en partie haute ont été entièrement déposées. Les nouveaux châssis ont été posés lundi 22 mars et les vitres sont en cours depuis aujourd'hui. La salle sera bientôt hors d'eau hors d'air.

Côté plus ou moins-value : nous sommes actuellement à une plus-value de 28'000€ en cours de discussion entre l'architecte et le menuisier pour baisser.

Alimentation du bassin du Crêt de Vougron avec le captage du Grand-Mas

Les travaux d'alimentation du bassin du Crêt de Vougron avec l'eau provenant du captage abandonné du Grand-Mas se sont achevés.

Les travaux ont été réalisés en interne par les services techniques.

Monsieur le Maire remercie les services pour leur travail, mais également les bénévoles ayant donné la main et les propriétaires ayant autorisé le passage sur leurs terrains.

Cette opération permet à cette eau qui était jusqu'à là perdue, d'être à disposition de la population pour tout usage ne nécessitant pas d'eau potable. Aussi le réseau s'en verra soulager cet été.

➤ Le coût des travaux s'élève à 6'500€.

Entretien et mise en valeur du Lac Doux

L'étang de Chez-Portay plus communément appelé Lac Doux est un plan d'eau important à proximité de Bois Monsieur et de Champeillant.

Le lac en tant que tel s'étend sur 3 parcelles et représente environ 6'000m².

En 2021, la commune a procédé à l'acquisition complète du tour du lac. Aussi la commune est propriétaire de l'ensemble du lac et son pourtour.

Dans ce secteur de nombreuses zones humides sont présentes, ce qui favorise le développement et l'épanouissement de la faune et de la flore.

Le lac Doux cependant est en proie à l'avancée de plus en plus rapide des roseaux. Ceux-ci le referment petit à petit et mettent en péril son avenir. Aussi il convient de le rouvrir en opérant à un faucardage afin de le libérer de ces nombreux roseaux.

Cette étape est primordiale avant toute autre réflexion concernant l'aménagement éventuel de ce site.

Curage des fossés

Le service technique a profité des travaux dans le secteur du Crêt de Vougron et du fait que les véhicules étaient sur place pour curer les fossés Route de Sur Les Crêts, Chez Truffaz et Sur La Chaux.

L'occasion également de remettre en état le chemin de Sur La Chaux en direction du marais des Molliez.

Bâtiment de l'ancienne poste

Le bâtiment de l'ancienne poste datant du début des années 80, est venu remplacer celui qui existait avant et qui avait été édifié en 1901.

Depuis la fin des années 2000, le bâtiment a changé de vocation et abrite un logement et des locaux médicaux et paramédicaux.

Le bâtiment n'a fait l'objet que d'un très petit rafraîchissement dans les années 2010 afin d'y installer les différents locataires.

En 2021, la commune a remplacé plusieurs fenêtres de l'appartement de l'étage pour près de 6'000€. Cette année c'est le SAS principal qui a été remplacé pour près de 7'000€ (mars 2023).

Une étude avec la conseillère énergie du SYANE a été diligentée afin de prévoir un programme d'actions global sur ce bâtiment avant que celui-ci ne soit plus adapté aux nouvelles réglementations en vigueur sur la location. L'étude est enclenchée depuis plusieurs mois. Nous demeurons en attente d'infos du locataire de l'appartement pour la voir aboutir.

Fin de la première tranche de travaux au cimetière communal

La fin de la première tranche de travaux a été marquée par la remise en place de la croix dite « des curés ».

Celle-ci avait été abaissée pour que son socle soit repris. Il était totalement affaissé, menaçant la croix de tomber.

Cette première phase à consister à exhumer 32 concessions, créer 12 caveaux, reprendre la maçonnerie de la croix.

Les prochaines étapes restent le drainage, la mise en forme des allées (étude topographique en cours) et la végétalisation.

Jardins partagés à la Ruppaz (état d'avancement)

Le service technique a aménagé les places de parking sur le haut du terrain.

Le grillage a été réceptionné. Il sera installé par l'entreprise DKTP tout comme la cuve de récupération d'eau de pluie et la pose des réseaux (devis accepté 14'000 TTC). Intervention à compter du 26 mars. Le service technique aménagera par la suite se chargera de la séparation des jardins, coulera la dalle et installera le chalet collectif.

Au total 14 jardins seront disponibles. 11 demandes ont déjà été formulées, une liste d'attente à été constitué.

Les futurs jardins ont bénéficié de composte et ont été labourés ce jour.

TOUR DE TABLE

Dominique Lacroix annonce la date et le lieu de la sortie de la Fête des mères : le 14 mai prochain à Gruyères.

Elle signale que les containers jaunes à « Châteauvieux » sont pleins très rapidement.

Maxime Julliard rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2023, les bacs jaunes peuvent récupérer tous les déchets ce qui augmente leur nombre sans pour autant augmenter le nombre de bacs.

Il ajoute que les associations doivent être force de proposition afin de lui présenter leurs activités de l'été. La mairie sera un soutien logistique pour l'organisation de ces activités. Si les associations ne font pas de proposition, la Commune mettra en place des animations qu'elle choisira.

Il explique qu'il y a eu de nombreux soucis dans les bois liées aux intempéries (à Bois Monsieur par exemple). De nombreux sapins ont été cassés dans les Traverses. Du marquage de sapin devra être effectué à Grésin et à Grésy.

Bernadette Bouvier remercie les administrés ayant effectué le service minimum suite à la grève du jeudi (le lendemain). Maxime Julliard souligne que depuis le début des grèves, la mairie assure le fonctionnement d'un service minimum qui accueille une vingtaine d'enfants. Aucune famille n'a été pénalisée.

Cyprien Tournier précise que la réparation des toilettes publiques a été effectuée ce jour. Une surprise a été constatée au niveau des tarifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56. La liste des délibérations et les procès-verbaux sont disponible sur le site Internet www.feternes.fr – rubrique Vie municipale – Délibérations procès-verbaux et arrêtés municipaux et en Mairie sur demande.

Le Maire
Maxime JULLIARD



Le secrétaire de séance
Louisette BEETSCHEN

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Beetschen", is written over a horizontal line.